

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Madame LE CLOIREC et Monsieur GOUJON, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame VANDEWYNGAERDE, Greffière

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2301902 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON

Titre de l'affaire Demande le versement d'une provision de 142 247,31 euros au titre des débours provisoires arrêtés au 18 juillet 2022.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE L'ARTOIS Monsieur X Madame X	Maître DE BERNY Benoit (Cour) Monsieur X Madame X
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GERMON ET GAUTHIER DE BETHUNE	CABINET BOIZARD

02) DOSSIER N° 2301942 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON

Titre de l'affaire Demande le versement de 262 973,65 euros correspondant à ses débours.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE ROUBAIX - TOURCOING	SELARL COUBRIS, COURTOIS & ASSOCIES Maître DE BERNY Benoit (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE	SCP SHBK AVOCATS

11 heures 00

03)	DOSSIER N° 2303106	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation du titre exécutoire d'un montant de 7 600 euros émis le 20 janvier 2023 par l'ONIAM.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	RELYENS MUTUAL INSURANCE	APEX AVOCATS (Cour)
Défendeur	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SELARL DE LA GRANGE & FITOUSSI AVOCATS
04)	DOSSIER N° 2303440	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'ordre à recouvrer n°214 émis le 3 février 2023 à son encontre par l'ONIAM pour un montant de 2.450,00 euros.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	RELYENS MUTUAL INSURANCE	APEX AVOCATS (Cour)
Défendeur	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SELARL DE LA GRANGE & FITOUSSI AVOCATS
05)	DOSSIER N° 2306872	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation du titre exécutoire n° 495 pour un montant de 8 100 euros.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	RELYENS MUTUAL INSURANCE	APEX AVOCATS (Cour)
Défendeur	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SELARL DE LA GRANGE & FITOUSSI AVOCATS

Arrêté le 13/08/2025

Le président du tribunal